



BEMED

**S'ENGAGER POUR UNE MEDITERRANEE
SANS PLASTIQUE**

Appel à projets pour réduire la pollution plastique
dans les îles de Méditerranée

REGLEMENT

SOMMAIRE

1	Présentation de l'Appel à Projet.....	3
2	Objectifs de l'Appel à Projets	4
3	Critères d'éligibilité	4
3.1	Pays / zones géographiques éligibles	4
3.2	Porteurs de projets éligibles	4
3.3	Types d'action.....	5
4	Types d'interventions recherchées.....	5
5	Modalités de financement des projets	5
5.1	Contribution de BeMed	5
5.2	Plan de financement	6
6	Durée des projets	6
7	Procédure de sélection	7
8	Mise en œuvre des projets	8
9	Procédure de soumission des projets.....	9

1 PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

Pour répondre au défi d'une Méditerranée sans plastique, la Fondation Prince Albert II de Monaco, Fondation Tara Océan, Surfrider Foundation Europe, l'IUCN et la Fondation Mava se sont associés pour donner vie à l'association Beyond Plastic Med (BeMed) qui succède à la Task Force BeMed lancée en 2015.

BeMed a pour objectif de réduire la pollution plastique à la source en soutenant des solutions efficaces pour une Méditerranée en bonne santé, en collaboration avec les secteurs public et privé, les ONG et la communauté scientifique.

Créer une dynamique locale pour répondre à une problématique régionale est l'un des axes majeurs de *Beyond Plastic Med*. Pour atteindre cet objectif concret, BeMed lance le 1^{er} avril 2020, un appel à projet destiné à réduire la pollution plastique dans les îles de Méditerranée.

2 OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

En soutenant des projets mis en œuvre par ou en étroite collaboration avec des acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pollution plastique, BeMed ambitionne d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire la pollution plastique à la source et son impact sur le milieu marin par la réalisation d'initiatives de terrain,
- Mettre en place des solutions durables,
- Améliorer la compréhension du contexte local relatif à la pollution plastique (sources majeures, niveau d'information de la population, système de traitement des déchets, réglementation, principaux obstacles à la mise en œuvre de solutions, acteurs clefs...),
- Créer des partenariats et renforcer les capacités des partenaires locaux,
- Renforcer et répliquer les actions efficaces déjà en cours en Méditerranée.

3 CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1 Pays / zones géographiques éligibles

- L'appel à projets concerne l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen.
- Le projet doit cibler une île méditerranéenne (ou un ensemble d'îles) sans priorité de taille.
- Le projet doit avoir un impact significatif à l'échelle d'une île ou d'un ensemble d'îles.

3.2 Porteurs de projets éligibles

- L'appel à projets concerne tous types d'acteurs dont le statut juridique permet de recevoir des subventions.
- Une attention particulière sera attachée à la solidité financière de l'organisation porteuse.
- Les organismes développant essentiellement des activités concernant la sensibilisation, la protection de la nature, le lobbying environnemental, le changement sociétal, la recherche de solutions et l'innovation seront prioritaires.

3.3 Types d'action

- L'appel concerne **uniquement** des actions s'intégrant à **un projet déjà en cours**, venant **compléter un projet terminé** ou la **réplication d'actions** s'étant révélées efficaces.
- Les actions présentées doivent pouvoir atteindre des résultats concrets mesurables dans la durée du projet.
- Les actions présentées doivent intégrer des indicateurs pouvant démontrer leur impact.

4 TYPES D'INTERVENTIONS RECHERCHEES

La réplication ou l'adaptation d'expériences réussies dans d'autres zones ou pays sont encouragées.

Les projets doivent comporter un maximum d'actions concrètes.

Les études peuvent être considérées mais doivent être limitées dans le temps. Elles doivent mener à des actions concrètes sur le terrain et ce, dès la période faisant l'objet du soutien de BeMed.

Une attention particulière sera portée sur l'approche pluri-acteurs des actions proposées. Les projets doivent montrer une bonne intégration entre le secteur public, collectivités locales et le secteur privé.

5 MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

5.1 Contribution de BeMed

La contribution de BeMed :

- Ne pourra pas excéder **70%** du montant total du projet,
- Ne pourra pas excéder **100 000 euros**.

Un apport complémentaire à la contribution financière de BeMed est donc obligatoire. Celui-ci peut prendre la forme d'un autofinancement du porteur du projet et/ou d'un cofinancement par des partenaires financiers locaux ou internationaux.

Le porteur de projet doit démontrer que la majorité du financement aura un impact sur l'île/l'ensemble d'îles ciblé(e).

5.2 Plan de financement

La subvention par projet sera versée en 4 tranches :

- 1) 50% de la subvention totale à la signature de la convention de financement,
- 2) 20% après les premiers mois de mise en œuvre (à définir en fonction de la durée du projet),
- 3) 20% à la moitié du projet,
- 4) 10% après la fin des activités,

Le paiement des tranches 2, 3 et 4 du financement est soumis à la validation de rapports intermédiaires et d'un rapport final (voir section 8).

La modification de cet échéancier est laissée à l'appréciation de BeMed.


6 DUREE DES PROJETS

La durée des projets sera de **24 mois au maximum**. Dans tous les cas, les projets devront concerner des activités mises en œuvre à partir du 1 octobre 2020 et devront être terminées au plus tard le 30 septembre 2022.

Il est important de noter que le processus de préparation et signature du partenariat financier peut prendre quelques mois après la sélection du projet. Il est donc recommandé de prévoir le budget nécessaire au commencement du projet sans le soutien de BeMed.

7 PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des projets sera réalisée en quatre étapes :

	Phase 1 : Eligibilité	Phase 2 : Pré-sélection	Phase 3 : Sélection finale	Phase 4 : Validation
				
Quoi ?	Première évaluation des candidatures sur la base des critères d'éligibilité	Evaluation des candidatures éligibles sur la base d'une grille de notation. Des précisions / modifications peuvent être demandées aux porteurs de projets.	Nouvelle évaluation des projets sur la base des retours des porteurs de projet et sélection finale des projets.	Validation de la liste des projets sélectionnés.
Qui ?	Le secrétariat BeMed	BeMed et le Comité de sélection nommé par BeMed	BeMed et le Comité de sélection nommé par BeMed	BeMed et les Bailleurs de fonds
Résultats	Tri des projets conformes aux critères d'éligibilité	Notation de tous les projets, sélection des projets ayant obtenu les meilleures notations et retours vers les porteurs si nécessaire.	Sélection finale des projets.	Confirmation de la sélection.

Pendant la durée du processus de sélection, des informations complémentaires peuvent être demandées aux porteurs de projets.

Les réponses définitives informant des résultats de l'appel à projets ne sont pas à attendre avant août 2020.

Systeme de notation

La sélection des candidatures se fera selon une grille de critères qui permettra d'aboutir à une note globale sur 100 points pour l'initiative. Les projets ayant une note globale inférieure à 60 points seront automatiquement rejetés.

Les projets seront notés selon les cinq critères suivants :

1. **Pertinence du projet** : Le projet permet de réduire efficacement la pollution plastique au niveau d'une île ou d'un ensemble d'île de Méditerranée. (20 points)
2. **Cohérence interne du projet** : Faisabilité de l'initiative basée sur les ressources humaines et financières prévues et la cohérence du montage institutionnel. (15 points)
3. **Efficacité du projet** : Cohérence du cadre organisationnel, des partenariats et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs fixés. (30 points)
4. **Potentiel de pérennisation du projet** : Les actions visent un impact à long terme et sont pérennes après la fin du financement BeMed. (20 points)
5. **Valeur ajoutée du projet** : Le projet a une réelle valeur ajoutée par rapport aux actions déjà en cours en Méditerranée. (15 points)

8 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Le secrétariat BeMed est responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'appel à projets.

Les bénéficiaires signeront la Convention de Financement avec l'association Beyond Plastic Med.

Tous les projets feront l'objet de deux évaluations intermédiaires et d'une évaluation finale systématiques. BeMed fournira des modèles de rapports intermédiaires et finaux (techniques et financiers) et mènera le suivi direct de l'avancement des projets. Cependant, lorsqu'une évaluation ou une visite des sites concernés par le projet est entreprise par BeMed, le Bénéficiaire s'engage à mettre à disposition de BeMed, ou de la personne mandatée par elle, tout document ou information de nature à permettre à cette évaluation d'être menée à bonne fin.

Trois rapports intermédiaires et finaux seront demandés :

- Un premier rapport intermédiaire sera demandé quelques mois après la mise en œuvre du projet (environ à un quart du projet, date à préciser en fonction de la durée totale du projet). Ce rapport a pour but de s'assurer de la bonne mise en route des activités et déclenche un versement de 20% de la subvention.
- Un rapport intermédiaire à la moitié du projet. La validation de ce rapport déclenche un versement de 20% de la subvention.
- Un rapport final à envoyer au plus tard 1 mois après la fin du projet. La validation de ce rapport clos le soutien de BeMed et déclenche le versement des 10% restants de la subvention.

9 PROCEDURE DE SOUMISSION DES PROJETS

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur le site internet BeMed à l'adresse suivante : www.beyondplasticmed.org/appe-a-projet/

Il se compose de deux éléments disponibles en anglais et en français :

- Un fichier au format Word : « BeMed_Dossier_Candidature_2020 »
- Un fichier au format Excel : « BeMed_Budget_Previsionnel_2020 »

Seuls les dossiers de demande de subvention remplis en français ou en anglais et en stricte conformité aux modèles seront pris en compte.

L'ensemble des annexes listées dans le « Dossier de candidature BeMed » doivent être fournies.

Le dossier doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@beyondplasticmed.org

Les dossiers de demande de subvention envoyés en version papier ou en dehors de la période indiquée aux membres de BeMed ne seront pas examinés.

Il est conseillé aux porteurs de projet de ne soumettre qu'un seul dossier de candidature lors de cet appel à projets.

Planning de l'appel à projet :

Ouverture du dépôt des candidatures : 1 avril 2020

Clôture : 21 juin 2020 – 21h00 (heure de Paris, GMT+2)

Décision : à partir du 1 août 2020